

M. Macdonald (Rosedale): Non, monsieur l'Orateur. Le député ne devrait pas essayer de lire entre les lignes. Le gouvernement n'a pris aucune décision au sujet d'une société nationale du pétrole ou en somme d'un organisme de commercialisation. Le gouvernement est en train d'étudier ces questions. Je puis garantir au député qu'aucune décision n'a été prise, ni pour, ni contre la création de tels organismes.

LES MOTIFS DE LA HAUSSE DE L'HUILE DE CHAUFFE À L'OUEST DE L'OUTAOUAIS

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Je conviens avec le ministre que le gouvernement n'a pris aucune décision. Voilà justement ce qui me préoccupe. Le ministre a fait une déclaration hier soir selon laquelle on autorisera la hausse du prix de l'huile de chauffe à l'ouest de la vallée de l'Outaouais; je ne vois pas sur quoi peut se fonder une telle décision, car, surtout en Colombie-Britannique et dans les Prairies, il n'est pas possible que ces approvisionnements de mazout soient acheminés vers le marché de l'Est.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Comme je l'ai dit hier soir, une très grande partie des approvisionnements en mazout de l'Ontario est importée de raffineries d'outre-mer. Les milieux industriels, surtout les distributeurs indépendants qui n'achètent pas des raffineries canadiennes, nous avertissent que si on ne les autorise pas à répercuter leurs frais additionnels, il leur sera impossible d'importer de nouveaux approvisionnements pour cet hiver. Par conséquent, dans le cas des approvisionnements supplémentaires qu'ils peuvent importer à compter de maintenant, s'il est prouvé à notre satisfaction que les coûts additionnels sont imputables à des achats outre-mer, les distributeurs pourront en tenir compte dans leur prix de vente au consommateur. Évidemment, la condition, comme pour la question des prix et de l'offre, est que l'offre soit suffisante.

[Français]

ON DEMANDE OÙ EN EST LE PROJET DU GAZODUC DES ÎLES DE L'ARCTIQUE DESTINÉ À APPROVISIONNER L'EST DU CANADA

M. Gérard Laprise (Abitibi): Je désire poser une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

Toujours au sujet de l'énergie, j'aimerais demander à l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources si des développements auront lieu prochainement en ce qui a trait à la construction d'un gazoduc des îles Melville et du Roi Christian pour approvisionner en gaz l'Est du Canada.

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, un groupe d'étude de quelques sociétés canadiennes examine en ce moment la possibilité de construire un tel gazoduc. Je dois dire que le résultat de ces études doit être connu dans un an environ, et je ne vois vraiment pas la possibilité de construire un tel gazoduc dans un avenir prochain.

[Traduction]

LES POUVOIRS DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE DE BLOCAGE ET DE FIXATION DES PRIX

M. Don Blenkarn (Peel-Sud): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Lui-

Questions orales

même et le cabinet sont-ils persuadés que, sans loi habilitante spéciale, le gouvernement a le pouvoir d'imposer le blocage des prix du pétrole et le programme d'établissement des prix, dont il a été question hier soir?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député me demande de me prononcer sur un point de droit. Si j'ai bien compris sa question, je réponds simplement qu'il n'a pas à s'inquiéter puisque son propre parti préconise lui-même un blocage général des prix.

M. Blenkarn: Hier soir, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a fait des remarques très désobligeantes à l'endroit de Gulf Canada. En vertu de quelles lois le gouvernement sévira-t-il contre les sociétés pétrolières, dont Gulf Canada, qui ne respectent pas le blocage des prix?

M. l'Orateur: A l'ordre.

LA RÉDUCTION POSSIBLE DE LA TAXE SUR LES CARBURANTS EN FAVEUR DE L'EST

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Finances. J'espère qu'on laissera le ministre y répondre. Étant donné le fait que le gouvernement fédéral perçoit une taxe de 12 p. 100 sur les carburants diesel et l'essence, le gouvernement songera-t-il à réduire ou à supprimer cette taxe de manière à compenser les aspects inflationnistes de l'annonce faite par le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et à alléger le fardeau imposé aux consommateurs canadiens dans les cinq provinces de l'Est?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, nous serions bien sûr disposés à revoir toute cette question de la taxe de vente fédérale sur l'essence. Je pense cependant que le gros de la taxe sur l'essence est quelque chose dont il devrait plutôt saisir son premier ministre provincial.

M. McGrath: Le ministre semble être le véritable perdant dans toute cette affaire, après le consommateur canadien. Comme les cinq gouvernements provinciaux ne peuvent réduire leur taxe sur l'essence à cause de leurs besoins budgétaires et étant donné que le gouvernement fédéral vise à un excédent budgétaire, puis-je demander au ministre s'il croit pouvoir poursuivre la politique qui lui a permis de réduire les droits de douane sur certains produits pétroliers importés au Canada, et ainsi abaisser sensiblement, ou même abolir, la taxe de vente de 12 p. 100 sur l'essence et le carburant diesel?

Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le ministre des Finances est chargé de la politique monétaire et fiscale et supposément responsable de la lutte contre l'inflation entreprise par le gouvernement. Je pense que la Chambre et les consommateurs de l'Est canadien ont droit à une réponse.

● (1140)

Des voix: Bravo!